



# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

Régie des alcools, des courses et des jeux

### **Coordination et rédaction**

Cette publication a été produite par la Direction du secrétariat général, du soutien à la gouvernance et des communications de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

### **Renseignements**

Région de Québec : 418 643-7667

Région de Montréal : 418 873-3577

Ailleurs au Québec : 1 800 363-0320

Télécopieur : 418 646-5204

Courriel : [racj.quebec@racj.gouv.qc.ca](mailto:racj.quebec@racj.gouv.qc.ca)

Site Web : [racj.gouv.qc.ca](http://racj.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-96319-6 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2023

---

# Table des matières

<b>Message du président</b>	<b>1</b>
<b>L'organisation en bref</b>	<b>2</b>
Mission	2
Vision	2
Valeurs	2
Quelques données clés en matière de développement durable	3
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques	4
Contexte interne	5
Contexte externe	6
<b>Plan d'action de développement durable</b>	<b>7</b>
Action 1 : Accroître le taux d'interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité et comprenant la lutte contre les changements climatiques	7
Action 2 : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	8
Action 3 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre du parc de véhicules de la Régie	9
Action 4 : Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo pour les employés dans le cadre de leurs fonctions	10
<b>Tableau synoptique</b>	<b>11</b>

---

# Message du président

Le *Plan d'action de développement durable 2023-2028* de la Régie des alcools, des courses et des jeux est le quatrième en la matière depuis l'adoption, en 2006, de la *Loi sur le développement durable*.

Au cours des dernières années, la Régie a accompli de nombreuses actions qui ont permis l'atteinte de cibles fixées en lien avec les stratégies gouvernementales de développement durable. Elle a notamment mené des actions pour diminuer les gaz à effet de serre émis par son parc de véhicules. Elle a également encouragé son personnel à utiliser le transport collectif et durable dans le cadre de son travail, conformément aux orientations gouvernementales.

Après un bilan de ces dernières années, la Régie entend agir dans la continuité tout en mettant en œuvre de nouvelles actions qui contribueront à l'atteinte des objectifs de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028*.

Ce plan est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2023 et fera l'objet d'un bilan dans le rapport annuel de gestion de la Régie.

*Original signé*

Denis Dolbec, avocat  
Québec, novembre 2023

# L'organisation en bref

## Mission

La mission de la Régie des alcools, des courses et des jeux prend source dans sa loi constitutive. Elle se résume comme suit :

- contribuer à la protection de l'intérêt public, de la sécurité publique et de la tranquillité publique;
- guider la clientèle et l'informer de ses droits et de ses obligations dans les secteurs d'activité des boissons alcooliques, des jeux, des sports de combat professionnels et des courses de chevaux;
- encadrer et surveiller les activités de ces secteurs pour qu'elles s'y déroulent de façon sécuritaire, honnête et juste;
- délivrer les permis, les licences et les autorisations appropriés;
- donner des sanctions ou des avis aux titulaires ayant des comportements non conformes à l'égard de leurs obligations.

La Régie relève du ministre de la Sécurité publique. Elle est appelée à lui fournir des avis sur les incidences sociales des activités visées par les lois ou règlements qu'elle applique et sur les mesures de sécurité que ces activités peuvent nécessiter. La Régie peut tenir des consultations publiques à cette fin.

## Vision

Être une organisation moderne et performante qui se distingue par la pertinence et l'efficacité de ses interventions.

## Valeurs

Tout le personnel de la Régie adhère pleinement aux cinq valeurs fondamentales de l'administration publique québécoise que sont la compétence, l'impartialité, l'intégrité, la loyauté et le respect.

Au quotidien, les équipes de travail de la Régie basent aussi leurs actions sur les valeurs organisationnelles suivantes, en plaçant la clientèle au cœur de leurs préoccupations : la cohérence, l'efficacité et l'engagement.

## Quelques données clés en matière de développement durable

Données clés	Description
53,4 %	Taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre produites par le parc de véhicules de l'organisation par rapport à l'année 2009-2010
89,74 %	Taux d'utilisation du tribunal virtuel pour l'année 2022-2023 : diminution des déplacements des personnes convoquées à une audience
76,9 %	Taux d'utilisation du service en ligne de demande de permis de réunion pour l'année 2022-2023 : diminution de l'utilisation du papier

## Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la <i>Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028</i>
<i>Règlement sur les systèmes de loterie</i>	Article 3 « Les catégories de personnes qui peuvent demander une licence sont : Un organisme si le produit du système de loterie est utilisé à des fins ou œuvres charitables ou religieuses en accord avec celles qu'il poursuit; »	3.1.2. Soutenir les groupes communautaires et les entreprises d'économie sociale
<i>Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux</i>	Article 2 « Elle fournit au ministre de la Sécurité publique des avis sur toute question concernant les impacts sociaux et les mesures de sécurité que peuvent nécessiter les activités visées par ces lois ou ces règlements et peut tenir des consultations publiques à cette fin. »	4.1 Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux
<i>Politique concernant la gestion du télétravail à la Régie des alcools, des courses et des jeux</i>	5. Principes directeurs « Dans l'application de la formule hybride et par souci pour le développement et la mobilité durables, les journées entières sont privilégiées. »	5.8 Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables
<i>Lignes directrices concernant les déplacements des fonctionnaires</i>	7. Frais de transport « 3 <sup>o</sup> Le covoiturage doit être favorisé lorsque plus d'un employé d'un même port d'attache doit se rendre au même endroit. »	5.8 Opérer un changement vers des modes de déplacement plus durables
<i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées</i>	Objectif 3.1. « Informer adéquatement les personnes handicapées faisant partie du personnel de la Régie sur les services qui leur sont offerts. »	3.2.3. Créer des conditions sécuritaires et favorables à l'intégration de tous au marché du travail

## Contexte interne

Au cours de la mise en œuvre des dernières stratégies gouvernementales de développement durable, la Régie s'est appliquée à revoir ses façons de faire afin de contribuer aux différents objectifs qui y étaient énoncés. En effet, elle a fait d'importants efforts afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans l'exercice de ses activités. Depuis plusieurs années déjà, la Régie s'est dotée de véhicules hybrides. En conformité avec la *Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérents*, les membres de son personnel sont également incités à utiliser le transport collectif ou le covoiturage pour leurs déplacements professionnels. La Régie entend continuer en ce sens.

Le virage numérique du Tribunal de la Régie permet aux titulaires appelés à comparaître devant les régisseurs de le faire à distance, ce qui leur évite de nombreux déplacements. Le service en ligne de demande de permis de réunion permet quant à lui de réduire l'utilisation du papier.

De plus, depuis quelques années, la Régie procède à une analyse des dossiers structurants afin de s'assurer que les principes de développement durable y sont pris en compte. Ces analyses concernent, entre autres, les changements législatifs sous la responsabilité de la Régie et tous les mémoires destinés au Conseil des ministres. Le personnel responsable des acquisitions et des appels d'offres est par ailleurs sensibilisé à l'importance d'exiger des fournisseurs de biens et services qu'ils respectent des critères de durabilité.

La sensibilisation de l'ensemble du personnel aux bonnes pratiques en matière de développement durable se fait en continu. La Régie participe au Défi sans auto solo depuis quelques années et encourage ainsi son personnel à explorer des solutions actives et écologiques pour se rendre au travail. Elle invite aussi son personnel à participer aux différentes conférences et formations proposées lors des Journées de l'environnement dans l'administration publique.



## Contexte externe

Par sa mission, la Régie contribue à l'accomplissement de certaines actions prévues dans la Stratégie gouvernementale de développement durable. En effet, elle est chargée d'appliquer des lois et règlements qui viennent répondre à des attentes gouvernementales qui y sont formulées. C'est notamment par l'entremise de son tribunal que la Régie s'assure que les titulaires de permis ou de licence respectent la réglementation en matière de sécurité et de tranquillité publiques.

Comme la Régie relève du ministre de la Sécurité publique, elle veille, par divers moyens, à ce que les différents milieux de vie, partout au Québec, offrent la quiétude aux citoyens. L'équipe des inspections, avec l'aide de partenaires, réagit à toute plainte d'un citoyen si une activité encadrée par la Régie nuit à sa tranquillité.

La Régie délivre aussi des licences à divers groupes communautaires afin qu'ils puissent financer leurs activités à l'aide de jeux caritatifs tels que des tirages ou des activités de bingo.

Par ses actions, la Régie participe au développement de l'économie du Québec, entre autres en assurant un rôle d'accompagnateur auprès des fabricants de boissons alcooliques québécois. Elle veille à la qualité des produits et à la protection du public en appliquant les lois et règlements qui encadrent la production de boissons alcooliques. Plusieurs de ces entreprises vendent des produits mettant en valeur le savoir-faire et des ingrédients du Québec, ce qui favorise l'achat local.

C'est également en tant qu'organisation publique que la Régie entend démontrer son exemplarité. Consciente des défis climatiques et de l'importance de répondre aux attentes des citoyens envers l'administration publique en matière d'environnement, elle mettra en place des outils et entreprendra des actions au cours des prochaines années pour démontrer qu'elle peut contribuer concrètement à la réalisation des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable.

# Plan d'action de développement durable

Action 1 : Accroître le taux d'interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité et comprenant la lutte contre les changements climatiques



À l'instar de toutes les organisations publiques, la Régie est appelée à fournir des avis au Conseil des ministres et à produire des documents à portée stratégique. Elle doit aussi, à l'occasion, revoir certains règlements ou en rédiger de nouveaux. Elle s'engage ainsi à bonifier ces documents, lorsque possible, à la suite d'une analyse rigoureuse afin d'évaluer si des dimensions durables pourraient y être ajoutées. Ces documents incluent, notamment :

- les mémoires au Conseil des ministres;
- la planification stratégique;
- les lois et règlements révisés;
- tout autre document jugé stratégique ou structurant dont la Régie est porteuse.

Ainsi, la Régie entend instaurer un processus afin que les grands principes de développement durable soient pris en compte dans l'accomplissement de ses actions jugées structurantes.

Sous-objectif de la Stratégie	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Taux des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (50 %)	50 %	50 %	65 %	65 %	80 %

## Action 2 : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles



Les ministères et organismes doivent investir des efforts en matière de gestion des matières résiduelles qu'ils produisent. Dans un souci constant d'amélioration, la Régie souhaite obtenir et maintenir la certification ICI on recycle + au cours des prochaines années. Elle vise ainsi à atteindre progressivement les quatre niveaux d'attestation pour ses bureaux de Québec et Montréal.

Il est à noter que ICI on recycle + est un programme de reconnaissance ayant pour objectif d'honorer les organisations proactives et engagées à améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles<sup>1</sup>.

Sous-objectif de la Stratégie	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Atteinte de l'attestation ICI on recycle +	Niveau Mise en œuvre	Niveau Performance	Niveau Performance +	Niveau Élite	Maintien du niveau Élite

1. L'information concernant [le programme ICI on recycle +](#) peut être consultée sur le site Web de RECYC-QUÉBEC.

## Action 3 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre du parc de véhicules de la Régie



Depuis plusieurs années déjà, la Régie a entrepris de changer le parc de véhicules utilisés par les membres du personnel, dans le cadre de leurs fonctions, en y intégrant des voitures hybrides. Elle a ainsi diminué ses émissions de gaz à effet de serre. Afin de poursuivre sur cette lancée, elle se donne de nouvelles cibles d'optimisation de l'utilisation de ses véhicules. Il à noter que le parc de la Régie est constitué de véhicules légers seulement.

En concordance avec le *Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023*, la Régie vise une diminution de 30 % de la consommation d'essence de son parc de véhicules pour la première année de mise en œuvre du présent plan d'action de développement durable en prenant pour référence l'année 2012-2013.

Une diminution progressive de 2 % pour chaque exercice jusqu'en 2028 est visée.

Sous-objectif de la Stratégie	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.1 Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	Consommation d'essence du parc de véhicules de la Régie (9,47 l/100 km)	6,63 l/100 km	6,5 l/100 km	6,37 l/100 km	6,24 l/100 km	6,11 l/100 km

## Action 4 : Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo pour les employés dans le cadre de leurs fonctions



Certains membres du personnel de la Régie sont appelés à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions et il leur arrive de devoir utiliser leur voiture personnelle à cette fin. Bien que ces déplacements en voiture soient parfois nécessaires, il est souhaitable que ceux-ci soient, lorsque possible, remplacés par des déplacements en transport collectif ou en véhicule hybride de la Régie. La Régie s'engage ainsi à sensibiliser les membres de son personnel à délaisser, lorsque possible, leur voiture personnelle dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Il est à noter que les actions et les résultats visés en lien avec cet indicateur excluent les déplacements effectués par les personnes engagées à contrat par la Régie et ne faisant pas partie de son personnel régulier ou occasionnel. Les déplacements hors du Québec de même que ceux en avion sont également exclus.

Sous-objectif de la Stratégie	Indicateur (mesure de départ)	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État	Nombre d'actions de sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de déplacements dans le cadre du travail	Une action	Deux actions	Deux actions	Trois actions	Trois actions

# Tableau synoptique

Sous-objectifs de la Stratégie	Actions	Indicateurs (mesure de départ)	Cibles 2023-2024	Cibles 2024-2025	Cibles 2025-2026	Cibles 2026-2027	Cibles 2027-2028
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	1. Accroître le taux d'interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité et comprenant la lutte contre les changements climatiques	Taux des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	50 %	50 %	65 %	65 %	80 %
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	2. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Atteinte de l'attestation ICI on recycle +	Niveau Mise en œuvre	Niveau Performance	Niveau Performance +	Niveau Élite	Maintien du niveau Élite
5.8.1 Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	3. Réduire les émissions de gaz à effet de serre du parc de véhicules de la Régie	Consommation d'essence du parc de véhicules de la Régie (9,47 l/100 km)	6,63 l/100 km	6,5 l/100 km	6,37 l/100 km	6,24 l/100 km	6,11 l/100 km
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État	4. Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo pour les employés dans le cadre de leurs fonctions	Nombre d'actions de sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de déplacements dans le cadre du travail	Une action	Deux actions	Deux actions	Trois actions	Trois actions



